

# SPÉCIAL TRI



**SAMEDI 16  
AVRIL 2011**

**Journée vente  
de composteurs**

**A LA DECHETERIE  
DE CHALAMONT  
voir p 8**



Bulletin d'information n° 3 - Avril 2011



## Edito

**DEMAIN : MOINS DE DÉCHETS !  
ALLÉGEONS NOS POUBELLES !**

La prise de conscience de l'impact de nos déchets sur l'environnement est en train de gagner du terrain ! Mais de la prise de conscience à l'acte il y a un pas, un pas qui se franchit lentement et, on l'espère, sûrement. Cette tendance doit s'amplifier de façon très significative !

Le tri sélectif a été la première étape de l'allègement de nos poubelles. On peut dire que les habitants du canton de Chalamont ont réussi et de belle façon cette première étape, même si la qualité doit encore s'améliorer. Au niveau de la quantité, les résultats restent très bons et les retombées financières qui en découlent excellentes !

Maintenant il faut aller plus loin, c'est pourquoi sous l'impulsion d'Organom la Communauté de Communes s'est engagée dans le Programme de Prévention des Ordures Ménagères qui vise à réduire de 7% d'ici 2013 le poids de notre poubelle soit environ 5 kg par an et par habitant !

Bel objectif que nous avons pris collectivement en misant sur l'avenir !

Plusieurs actions sont engagées dont celle des Foyers témoins où le canton de Chalamont a répondu, là encore, de belle façon !

**Prolonger l'action composteurs,  
Faire attention à nos achats,  
Etre encore plus vigilant sur le contenu de notre sac noir**  
sont des habitudes qu'il va falloir poursuivre ou sinon engager !

Nous savons que nous pouvons compter sur votre bonne volonté, vous nous l'avez prouvé avec le tri sélectif.

Vous serez informés, accompagnés afin que l'on réussisse ensemble cet objectif dans l'intérêt non seulement de la planète mais également de notre environnement proche et de ceux qui l'occuperont !

Gérard BRANCHY  
Maire de Versailles

Responsable de la Commission Environnement  
au sein de la CCCC.

## Sommaire

- ▶ **Page 1 :**  
**Edito**
- ▶ **Page 2 :**  
**Tri sélectif / bilan**
- ▶ **Page 3 :**  
**Récupération du verre**
- ▶ **Page 4 :**  
**Les ordures ménagères  
du canton**
- ▶ **Page 5 :**  
**Réhabilitation du site  
de Vaux**
- ▶ **Page 6 :**  
**Gestion déchèterie**
- ▶ **Page 7 :**  
**Opération  
foyers témoins**
- ▶ **Page 8 :**  
**Recyclage du textile /  
compost**



# LE TRI SÉLECTIF : performant mais peut encore mieux faire !

Le canton s'est lancé dans la démarche du tri sélectif le 5 mai 2003. Huit ans après, le geste citoyen du tri est devenu une bonne habitude puisque les quantités récoltées sont d'un très bon niveau et que les refus de tri qui atteignent 16% en 2010 sont en dessous de la moyenne nationale qui se situe autour de 25%.

Les pratiques de tri de chacun d'entre nous se sont donc inscrites dans la durée et chaque habitant du canton fait preuve d'un volontarisme louable.

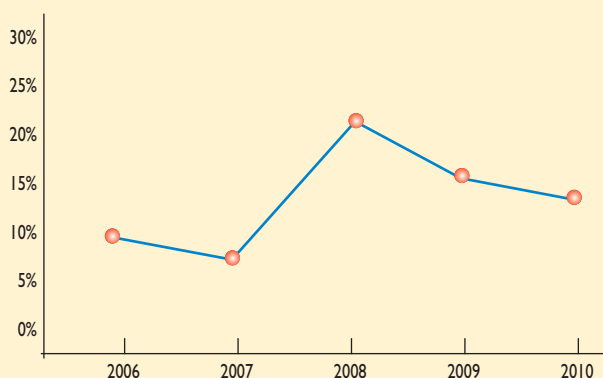
Cependant si l'on peut se féliciter de ces bons résultats, faisons en sorte de ne pas tomber dans la facilité ou la lassitude. La sensibilisation aux enjeux et aux bons gestes du tri sont à renouveler régulièrement. En effet !

**Il s'avère que les erreurs de tri sont en constante augmentation depuis le démarrage de l'opération** comme en témoigne le graphique de l'évolution des refus de tri, passés de 6% en 2003 à 16% actuellement. Ces erreurs concernent essentiellement les plastiques et les textiles sanitaires (mouchoirs en papier, lingettes, couches). Il faut savoir que toute erreur de tri faite à domicile se paie par un surcoût, répercuté d'une façon ou d'une autre via la taxe d'ordures ménagères. Au final, toute erreur se révèle plus coûteuse et pollue davantage !

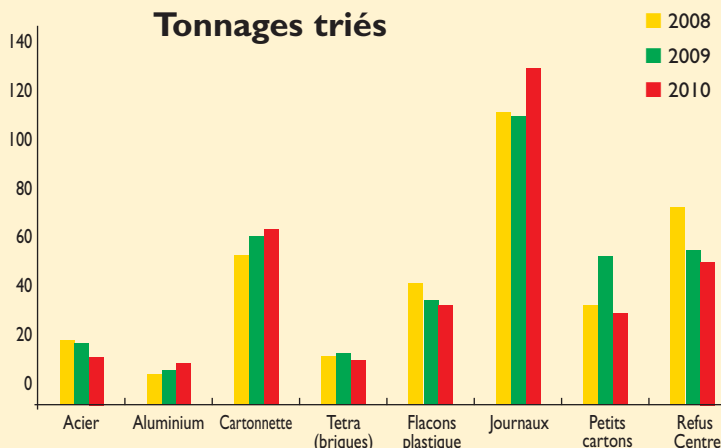
## UN PETIT RAPPEL SIMPLE A MEMORISER :

Le sac jaune « c'est le propre »,  
le sac noir « le sale ».

## Évolution des refus de tri



## Tonnages triés



## Par ailleurs, la quantité d'ordures ménagères triées pourrait encore être améliorée.

Sur notre canton, la poubelle noire recèle encore en moyenne 20 à 30% de matériaux qui pourraient être triés et rejoindre la poubelle jaune.

En 2010, les recettes des ventes des matériaux recyclés ont rapporté à notre communauté de communes, 21 400 euros, montant qui a presque doublé depuis le début de la mise en place du tri sélectif, et le soutien financier d'Eco-emballages a atteint la somme de 74 000 euros.

Instauré en France il y a un peu plus d'une quinzaine d'années, le tri sélectif a permis en 2009 au niveau national le recyclage de 61% du gisement potentiel c'est-à-dire des matériaux mis sur le marché. L'objectif fixé par le Grenelle de l'environnement à 75% pour 2012, confirme qu'il nous faut accentuer nos efforts. Mais le jeu en vaut la chandelle ! Recycler 1 tonne de canettes d'aluminium, permet d'économiser l'extraction de 2 tonnes de bauxite. En effet beaucoup de matériaux consomment davantage d'énergie lorsqu'ils sont produits la première fois que lorsqu'ils sont recyclés. Ainsi quand on recycle 1 tonne de plastique on économise 650 Kg de pétrole brut. Autre exemple : 670 canettes d'acier donnent naissance à 1 vélo (chiffres Eco-emballages). Et n'allez pas croire que la matière recyclée soit de qualité moindre que la matière vierge, il n'en n'est rien. Alors ne relâchons pas nos efforts ! Améliorer la qualité du tri au quotidien, c'est bien sûr diminuer la quantité des tonnages à enfouir en décharge et contribuer au recyclage de nombreux matériaux, mais c'est aussi réduire les dépenses de traitement des ordures ménagères !

Josiane BROYER

Commission Environnement (Le Plantay)

## Bilan financier moyen annuel pour 2009-2010

DÉPENSES		RECETTES	
Collecte	29 935 €	Achat matériaux	17 949 €
Tri sacs jaunes	38 482 €	Soutien Eco-emballage	68 171 €
Collecte verre	12 812 €	Eco Folio (papier)	4 971 €
Achat sacs jaunes	7 543 €		
<b>Total</b>	<b>88 771 €</b>	<b>Total</b>	<b>91 091 €</b>

Le bilan financier excédentaire du tri sélectif pour 2009-2010 montre bien l'effet bénéfique de l'excellence des gestes du tri dans le canton.

Et on peut dire que le tri sélectif a un effet bénéfique même sur notre Taxe OM.



# La récupération du verre

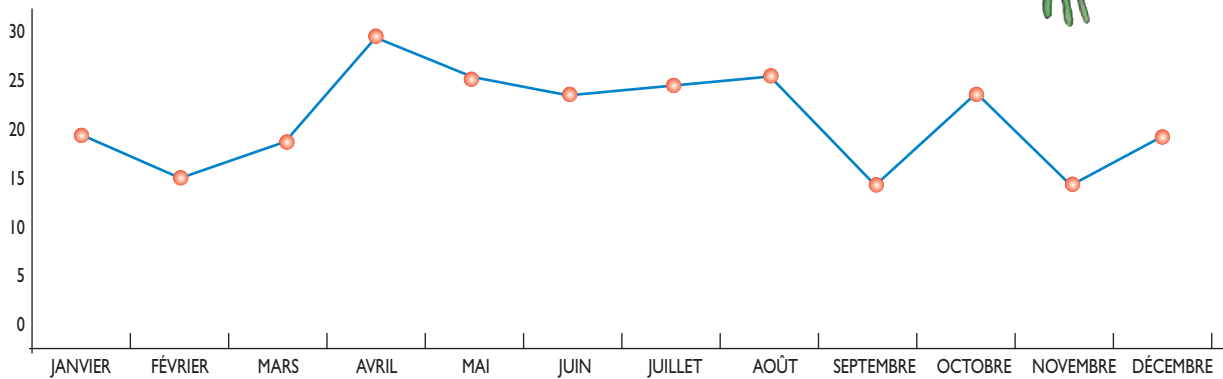
La collecte du verre, elle aussi, se comporte bien. En effet, 266 tonnes sont collectées par an. Ce qui nous fait un ratio de 26 à 59 kg/h/an (kilogramme par habitant et par année suivant les communes), soit une moyenne globale annuelle de 40 kg/h/an, ce qui est très bien par rapport aux collectivités voisines.

Quelles conclusions en tirer ? On vous laisse le soin de faire quelques suppositions.

Les variations s'effectuent de la manière suivante :



Tonnage collecté mensuellement



**TOTAL : 266,5 T par an**

Mais on retrouve encore du verre dans le sac noir ! En 2009, par le déversement des ordures ménagères sur une dalle de béton, la présence de verre dans le sac noir, par retentissement sonore, était détectée de façon flagrante, en moyenne 1 bouteille par sac ! Impensable !

On pensait que le tri du verre était entré dans les mœurs : pas complètement !

En communiquant cette absurdité simplement oralement, il semblerait que sa présence diminue.

Mais on ne devrait plus en trouver du tout dans les OM !

Vingt containers sont présents sur le canton (soit en moyenne un pour 330 habitants) : 6 sur Chalamont, 3 sur Châtillon-la-Palud et Villette, 2 sur chacune des autres communes.

Une action va être menée pour remplacer les containers arrivés à l'âge de la retraite et une réflexion pour augmenter leur nombre total aux points stratégiques de façon à faciliter davantage la collecte.

Jacques AMBRE  
Commission Environnement  
(Villette)



## Le recyclage en tant que tel

Les récipients en verre doivent être séparés de leurs bouchons et capsules qui doivent être jetés à la poubelle.

### CE QUI PEUT ETRE RECYCLE :

- Tous les emballages en verre quelle que soit leur couleur
- Les bouteilles (vin, bière...)
- Les bocaux
- Les pots.

### CE QUI NE PEUT PAS ETRE RECYCLE :

- Les cristaux, vitres, miroirs, pare-brises
- Les ampoules et néons
- Les objets en faïence ou en porcelaine
- Les verres médicaux et de laboratoire
- La vaisselle

**qui trouvent leur place en déchèterie.**

On peut jeter les déchets en verre dans les containers verts ou les déchèteries. Le verre sera concassé et fondu et permettra la fabrication de nouvelles bouteilles (le verre se recycle à l'infini). Un kg de verre récupéré donne 1 kg de verre après transformation (on peut économiser 30 % d'énergie grâce au recyclage).

**Alors N'HÉSITONS PAS !**  
Plus de verre dans le sac noir

Les bouteilles et flacons dans le container, le reste en déchèterie ! Ce qui engendre des économies de matière, d'énergie et un meilleur bien-être pour l'environnement.



# Les ordures ménagères du canton

En 2008, un Français produisait 594 kilos de déchets par an dont 316 kilos d'ordures ménagères résiduelles (sacs noirs), soit 2 fois plus qu'il y a 40 ans.

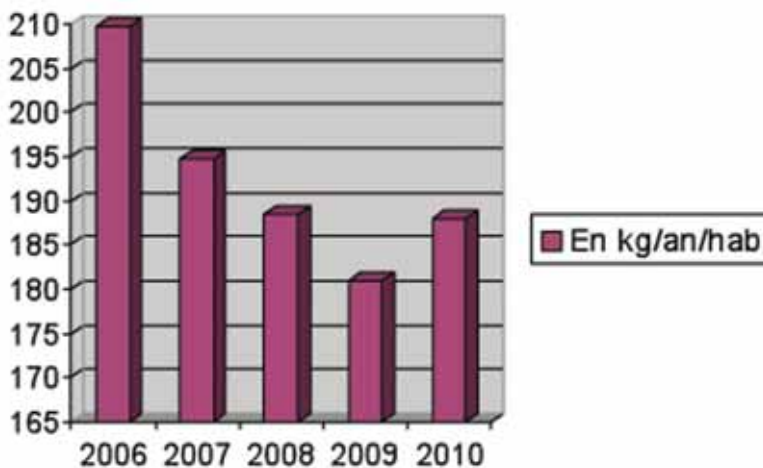
La gestion des déchets est une compétence de la Communauté de Communes. C'est elle qui organise la collecte. C'est elle qui passe contrat avec les sociétés qui vont valoriser les déchets triés.

Les ordures ménagères résiduelles seront traitées par un Syndicat ORGANOM regroupant 18 Communautés de Communes de l'Ain.

Nos sacs noirs étaient jusqu'à la fermeture définitive de la décharge de Vaux (sur la commune du Plantay) destinés à l'enfouissement. Depuis 2009, et jusqu'à l'entrée en fonction du projet de tri et de méthanisation OVADE, nos déchets résiduels sont incinérés à Bourgoin-Jallieux.

Sur notre Canton, l'évolution de nos ordures ménagères résiduelles est la suivante :

*Evolution en kg/hab. du poids de nos ordures ménagères résiduelles sur le canton de Chalamont*



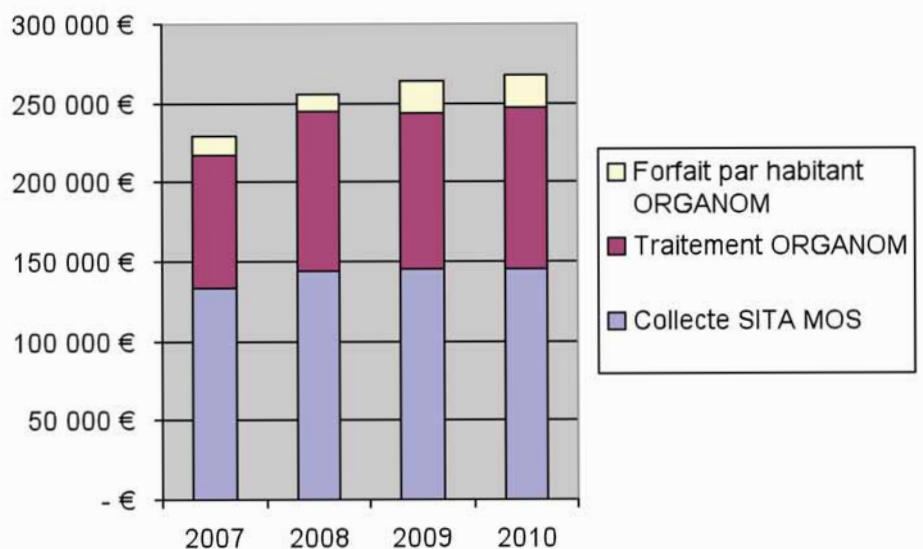
**ATTENTION !**  
**En 2010,**  
**on constate une nette augmentation**  
**du volume d'ordures ménagères**  
**par habitant...**

Deux campagnes de caractérisation de nos sacs noirs ont eu lieu en 2010 en juin et début décembre. A l'initiative d'Organom, un échantillonnage de nos ordures ménagères résiduelles a été trié pour déterminer avec précision sa composition. On peut constater que bien que le tri est rentré réellement dans nos habitudes et qu'il est en constante progression, cependant,

**encore 20% de notre sac noir pourrait profiter d'une valorisation matière.**

La collecte en porte à porte par la société SITA MOS, la prise en charge et la gestion des ordures par ORGANOM a un coût, assumé par la collectivité au travers de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, la TEOM. Le graphe suivant présente l'évolution sur les dernières années des charges liées à la gestion des ordures ménagères pour rappel la TEOM participe aussi à la collecte sélective et à la gestion de la déchèterie.

*Evolution des coûts de gestion des ordures ménagères résiduelles*





Face à l'augmentation des frais de gestion, en réponse aux préoccupations écologiques et aux contraintes imposées par les lois Grenelle, certaines collectivités ont remplacé ou étudient le remplacement de la TEOM par une redevance incitative où le foyer est facturé au poids de ses déchets.

La TEOM mutualise le coût et est indexée sur la valeur locative au même titre que la taxe d'habitation, elle n'est donc pas directement liée au nombre de personnes dans le foyer et n'a pas de corrélation avec la quantité de déchets réellement produits. Les défenseurs de la redevance incitative souhaitent utiliser l'outil économique pour baisser la quantité de déchets produits. Les opposants invoquent la mutualisation des coûts qui permet à des familles nombreuses (entre autres) de ne pas être seules à assumer cette charge, qui pourrait grever significativement leur budget.

Actuellement, la COM COM de Chalamont souhaite attendre les résultats des études en cours entreprises par des collectivités voisines avant de mettre au débat une éventuelle réforme de la redevance.

Hervé ROYER  
Commission Environnement  
(St-Nizier-le-Désert)

Le site de Vaux sur la commune du Plantay a été le destinataire final des Ordures ménagères de toute la Dombes pendant plus de 30 ans ! Il comportait plusieurs problématiques sérieuses, dont principalement celle des odeurs engendrées par l'enfouissement de nos déchets !

Depuis janvier 2009, les déchets ramassés sont acheminés vers le four de Bourgoin-Jaillieu pour y être incinérés en attendant la mise en service de l'usine de méthanisation Ovade sur le site de la Tienne.

La réhabilitation du site de Vaux, aussitôt entreprise, est pratiquement achevée. Elle a nécessité l'apport de plus de 4500 m<sup>3</sup> de terre argileuse pour consolider les digues externes et recouvrir l'ensemble de l'enfouissement d'une couche de 1 m d'épaisseur d'argile. Puis par dessus une bâche étanche a été déployée sur toute la surface et encore par dessus une couche de terre végétale a été projetée. L'ensemble a été semé également par projection et l'herbe commence à pousser revêtant ce site d'une belle allure colorée qui manquait depuis longtemps !

Côté coût : estimé en 2007 à 1,36 millions d'euros, avec le durcissement des mesures environnementales, le coût de cette réhabilitation a été réévalué et se monte réellement à 2,27 millions d'euros. La recherche de subventions effectuée par Organom n'a pas été vaine puisque 464 000 euros ont été obtenus de la part de l'Ademe et du Conseil général de l'Ain.

La répartition de la facture restante s'effectue donc de la manière suivante :

- Organom : 713 800 euros, soit 31 % du coût total.
- Les 4 Communautés de Communes du secteur Dombes : 1,089 millions d'euros, soit 48 % du coût total au lieu des 75 % prévus initialement (dont 252 500 euros pour la CCC de Chalamont).

Cette réhabilitation sera nécessairement suivie pendant 30 ans !!

Gérard BRANCHY

## Comme quoi nos Ordures Ménagères ont la vie longue !!!



Alors **PENSONS**  
à **MOINS**  
EN PRODUIRE !



# DÉCHÈTERIE

Nous assistons à une réelle montée en puissance de la déchèterie tant en terme de quantité que de coût.

Cela traduit bien évidemment qu'elle répond à un réel besoin mais génère également un réel souci financier.

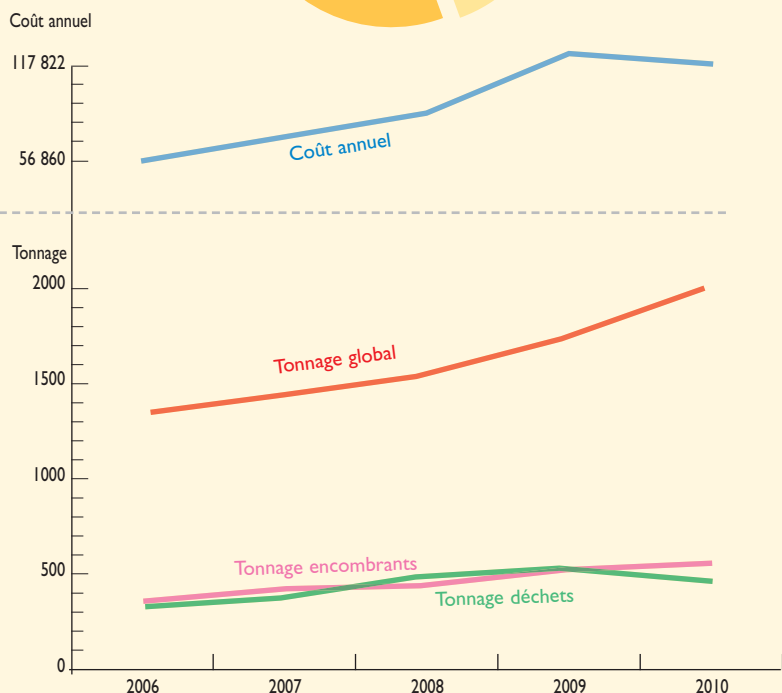
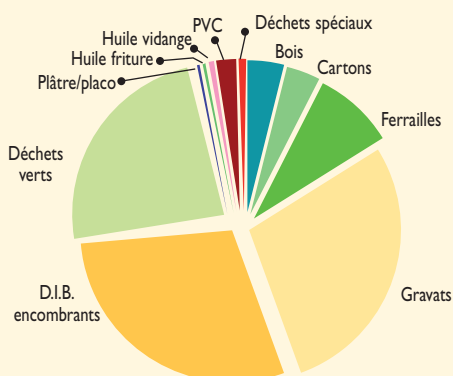
On voit dans les graphiques (et ou tableaux) ci-dessous l'évolution, l'envolée des matières récoltées avec leur conséquence.

Le coût de fonctionnement de cette équipement comporte deux parties : une partie fixe, coût du personnel et consommation, et une partie dépendant des quantité de matériaux récoltés.

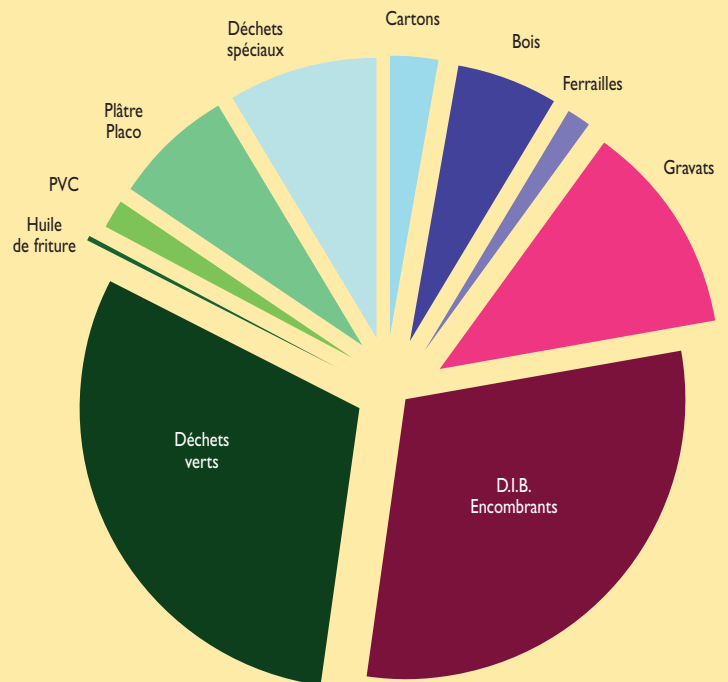
Ce coût est directement imputé sur le montant de la Taxe d'Ordures ménagères dont chacun des ménages s'acquitte auprès de la Trésorerie via la Taxe foncière.

En matière de bonne gestion il y a lieu de s'interroger sur les bonnes pratiques. On vit dans une société de consommation et de services ! Donc on jette ! on peut peut-être s'interroger avant de jeter si l'objet en pourrait pas avoir une autre destination ! don s'il fonctionne toujours ou réparation s'il est faiblement endommagé ! mais la mise en place des solutions n'est pas chose aisée !

## Tonnage



## Coût total annuel



Quelques déchèteries mettent en place une équipe de recyclerie, ressourcerie, qui récupère, répare et remet sur le marché des objets pour une deuxième vie ! Cela se fait la plupart du temps avec des entreprises d'insertion ! On reste attentif à ces expériences pour voir si elles peuvent se généraliser.

Mais au niveau pratique ne peut-on pas faire, avec des moyens simples, des économies directes ?

On s'aperçoit que le coût le plus important est celui des déchets verts !

D'autres alternatives que celle d'apporter en déchèterie existent :

- celle de tondre avec le principe du mulching (qui convenons-en ne peut se faire tout au long de l'année)
- celle d'épandre sous les haies ou autour des arbres, l'herbe récoltée pour former un paillage naturel garantissant une bonne humidité et empêchant les mauvaises herbes de pousser.
- Et puis le compostage permettant d'obtenir un terreau réutilisable dans les cultures.
- Pour les tailles de haies : le broyage sur place avec l'utilisation du broyat identique au gazon coupé !

Pensons peut-être déjà de temps en temps à ces choix possibles qui limiteront des quantités et des coûts importants.

Pascal PERRET  
Commission Environnement (Châtillon-la-Palud)

**Le Samedi 16 avril, sur le site de la déchèterie, vous trouverez des conseils, en plus de la vente de composteurs, sur ces pratiques et leurs applications !**



# OPERATION FOYERS TEMOINS



A l'occasion de la semaine de réduction des déchets en novembre 2010, la Communauté de Communes du Canton de Chalamont s'est engagée dans une action au contact de la population appelée «Opération Foyers témoins». Sur la base du volontariat, 17 familles issues des 8 communes de notre canton ont accepté de peser leurs poubelles avant et après mise en place des gestes éco-responsables. Le syndicat de traitement de nos déchets, ORGANOM, aidé par des subventions de l'ADEME, a mandaté l'association HELIANTHE pour organiser et suivre cette expérience.

**Dix gestes sont proposés aux familles, elle doivent en choisir au moins trois.**

→ Pendant les courses	
<b>Geste 1</b>	Choisir le bon conditionnement et le bon produit (produit en vrac, produit réutilisable à l'inverse de jetables, produit en éco-recharge, produit avec peu d'emballage, produits concentrés...)
<b>Geste 2</b>	Préférer les sacs réutilisables pour transporter les achats
→ A la maison	
<b>Geste 3</b>	Apposer un STOP PUB sur la boîte aux lettres.
<b>Geste 4</b>	Limiter les impressions (n'imprimer que si c'est indispensable et en recto-verso)
<b>Geste 5</b>	Boire l'eau du robinet plutôt que l'eau en bouteille
<b>Geste 6</b>	Economiser les piles en réduisant les temps de consommation ou en utilisant des piles rechargeables
<b>Geste 7</b>	Réutiliser ce qui peut l'être à la maison ou via des structures de type ressourcerie, Emmaüs, Envie...
<b>Geste 8</b>	Fabriquer du compost
→ Pour aller plus loin	
<b>Geste 9</b>	Choisir des produits avec des labels environnement
<b>Geste 10</b>	Gestes alternatifs (faire ses yaourts)...

Force est de constater qu'en 40 ans, la production de déchets a doublé. Ainsi, plusieurs familles ont choisi de modifier leurs comportements et se sont mis à faire leurs propres yaourts (pas toujours aux goûts de nos bambins...), remplacer les serviettes papier par des serviettes tissus, remplacer les lingettes imprégnées par des éponges... Certains ont décidé de consommer «localement» en se servant des coopératives de producteurs, des jardins maraîchers à vocation d'insertion sociale et professionnelle, elles évitent ainsi le suremballage.

Plus simplement, le STOP PUB (disponible dans vos Mairies) permet d'éviter les 31 kg/an/hab en moyenne de courriers dits non adressés. Les éco-recharges permettent de limiter le suremballage, même si ces dernières sont parfois plus chères que le produit de départ !

Un premier bilan montre que les familles volontaires sont déjà très sensibilisées aux problèmes des déchets et avaient déjà une démarche éco-citoyenne bien avant l'opération. Ainsi, sur la période sans gestes spécifiques, la quantité d'ordures ménagères (sacs noirs + sacs jaunes+verre) était de 100kg/an/hab. Ce chiffre est à comparer aux 354 kg/an/hab pour la population française et aux 274 kg/an/hab des habitations du canton de Chalamont.

Les chiffres après 3 semaines de nouveaux gestes sont de 95 kg/an/hab.

Certes, il faut rester prudent sur l'interprétation de ces données car elles portent sur un petit nombre d'individus (65 personnes environ) et sur 5 semaines, pour le moment. Cependant, les premiers résultats sont prometteurs. Cette opération va durer 6 mois... les résultats définitifs feront l'objet d'une communication plus large... Quelqu'en soit le résultat, nous serons tous, individuellement, en mesure de nous positionner autour de cet objectif «déchet minimum». Il est évident que tout n'est pas du ressort du consommateur, mais tout n'est pas non plus la faute de l'industriel, à chacun de trouver son équilibre tout en prenant conscience de notre impact sur notre environnement.

Cette action a aussi permis la constitution d'un groupe très sympathique. Trois réunions conviviales sont programmées sur la période de l'expérience pour échanger des idées et des informations sur la gestion actuelle de nos déchets. Des sorties thématiques (atelier compostage, atelier couches lavables, visite de la décharge de Vaux réhabilitée) sont prévues.

Discutez autour de vous, vous avez forcément un foyer témoin pas très loin... Les élus du Conseil Communautaire remercient chaleureusement ces familles qui ont décidé de prendre un peu de leur temps pour porter cette expérience et la mener jusqu'à son terme.

Hervé ROYER



## Recyclage du textile

Voici le printemps qui revient et avec lui les grands projets de nettoyage et de rangements. Comme chaque fois, nous allons encore nous retrouver face à nos vêtements usagers ou démodés, toutes sortes de textiles dont nous voulons nous débarrasser !

Que pouvons-nous en faire ?

La solution est de les déposer dans les bennes des associations TREMPLIN ou RELAIS.

Il faut bien reconnaître qu'elles ne sont pas encore assez nombreuses. Vous en trouverez deux à Chalamont : une sur le parking de l'école de musique et une autre plus récente, sur le parking de la déchèterie. Les élus réclament d'autres implantations pour répondre au besoin croissant de la population.

Un conseil : Prévoyez des sacs de moyens formats car les gros sacs fortement remplis ne passent pas et bloquent le système de bascule. De même, si le conteneur est plein, évitez de déposer vos sacs à côté car ils seraient endommagés par les pluies.

Dans tous les cas, nos sacs jaunes pour le tri ne doivent plus contenir de textiles.

Selon des statistiques, les français jettent 17 kilos de textiles par an dont 9 kilos de vêtements soit 600 000 tonnes d'habits dont seulement 100 000 tonnes sont collectées avec 80 % qui sera valorisée.

L'atout de cette filière de recyclage est de reposer sur des entreprises de l'économie sociale qui ont des projets d'insertion par le travail et génèrent des emplois. En récupérant une plus grande quantité de ces textiles, de nombreux emplois pourraient être créés. Une évolution pour répondre à ce besoin est donc attendue par la population. La C.C.C.C., par le biais des élus des la commission ordures ménagères, va suivre ce sujet et vous tiendra au courant des évolutions.

Patricia QUESTE  
Commission Environnement (Crans)

## Faire du compost... Facile !



### SAMEDI 16 AVRIL 2011 Journée vente de composteurs A LA DECHETERIE DE CHALAMONT

Différents composteurs vous seront proposés :

- GRAND COMPOSTEUR EN BOIS DE 600 L d'une valeur de 65 €, vendu au prix de 25 €
- GRAND COMPOSTEUR PLASTIQUE DE 600 L d'une valeur de 65 €, vendu à 25 €.
- PETIT COMPOSTEUR EN BOIS DE 300 L d'une valeur de 55 €, vendu au prix de 20 €
- PETIT COMPOSTEUR PLASTIQUE DE 400 L d'une valeur de 50 €, vendu à 15 €.

Lors de cette journée, une animation sur le compost sera organisée et des sacs jaunes seront distribués.

Les déchets verts déposés en déchèterie sont très importants et coûtent chers à la collectivité. Faire du compost est une solution, à la portée de tous, permettant de limiter ces apports.

Pour vous aider à démarrer, la Communauté de Communes met à votre disposition différents composteurs adaptés à votre foyer.



Chaque modèle de composteur est vendu avec son bio-seau ainsi qu'un petit guide vous donnant la marche à suivre et quelques conseils pratiques.

### Recette pour un bon compost.

**Ingrédients :** De la pelouse mélangée à des feuillages et petits branchages qui peuvent être broyés. Ajouter toutes les épluchures de légumes et de fruits (pas de reste de viande ou de poisson) puis

1 pincée de marc de café ou de thé. Saupoudrer de cendres de bois.

**Le secret de la réussite :** Mélanger régulièrement pour aérer et vérifier l'humidité, le compost ne doit pas sécher !

Les tontes de pelouse sont souvent importantes et trop volumineuses pour la taille des composteurs. Plutôt que d'en acheter plusieurs, vous pouvez utiliser ces tontes en paillis à déposer au pied des haies ou des arbustes. Ils seront ainsi protégés du dessèchement et réduisent le désherbage.

Une réflexion est en cours pour organiser un broyage collectif sur une ou plusieurs communes.

Patricia QUESTE  
Commission Environnement (Crans)

